

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 10 JUIN 2024

Le lundi dix juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du trente et un mai deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE

Pouvoirs déposés : M. Jean-Yves CHAUSSIN à Mme Véronique ROMEYER, Mme Karine RICORT à M. Fabrice MIALON, M. Stéphane CESARATTO à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, Mme Carmela LEDDA à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à M. Frédéric BATTIE.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-06-05

OBJET : DÉMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES D'URBANISME - CONVENTION PRÉFECTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2131-2 et L.2131-3, Considérant l'adhésion au logiciel cart@ds mis à disposition par Saint-Étienne Métropole en date du 2 mai 2024, il est désormais possible de réaliser le contrôle de légalité pour les autorisations d'urbanisme, de façon dématérialisée.

Considérant qu'il convient désormais d'établir une convention avec la Préfecture de la Loire pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention avec la Préfecture de la Loire pour la télétransmission des actes d'urbanisme.
- **Dit** que la convention est établie pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 10 juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240610-DELIB2024-06-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024
Publication : 15/07/2024

Le Maire,
Christophe FAVERJON.

